

## COMMISSION NATIONALE GYMNASTIQUE MASCULINE

Dates : 5 et 6 février 2022  
Lieu : Paris

### 1 LICENCES

Toutes les licences éditées par la fédération s'appuient sur un certificat médical valide, même si la date de celui-ci n'apparaît pas sur la licence.

### 2 COUPES NATIONALES

Dans la volonté de favoriser la reprise compétitive et exceptionnellement cette année :

- Qualification des gymnastes individuels et des équipes :
  - toutes les équipes Espoir et Senior ayant pris part aux demi-finales (équipe ayant au moins 3 gymnastes sur le plateau) ;
  - les gymnastes Espoir ayant obtenu 60 points ou plus ;
  - les gymnastes Senior ayant obtenu 59,50 points ou plus.
  
- Engagement des membres du jury :
  - les clubs qui n'engagent qu'un seul gymnaste ne sont pas tenus d'inscrire un juge ;
  - les associations qui présentent de 2 à 4 gymnastes, doivent inscrire 1 juge ;
  - les associations qui présentent 5 gymnastes et plus, doivent inscrire 2 juges.

### 3 COUPES NATIONALES INTERCLUBS

Modification chapitre 7 du RESC de la compétition :

#### 7.1 1ERE DIVISION

Chaque équipe est composée de 3 à 9 gymnastes avec la répartition suivante :

- Minime – Benjamin : 1 à 3 gymnastes (2 gymnastes maximum passent à chaque agrès)
- Cadet – Junior : 1 à 3 gymnastes (2 gymnastes maximum passent à chaque agrès)
- Senior : 1 à 3 gymnastes (2 gymnastes maximum passent à chaque agrès)

## 7.2 2EME DIVISION

Chaque équipe est composée de 4 à 8 gymnastes avec la répartition suivante :

- Pupille : 2 à 4 gymnastes
- Adulte : 2 à 4 gymnastes.

Thierry BELLIER  
Responsable national de la  
Commission nationale gymnastique masculine